



## Caution solidaire

-----  
Par John

Bonjour,

J'ai signé un bail de colocation il y a quelques mois sans savoir qu'il y avait une clause de solidarité. Ni ma colocataire, ni l'agence immobilière ne m'ont informé de cette clause. Je l'ai découverte plus tard. Je décide de sortir et l'agence immobilière me dit que je suis engagé. Que faire ? Merci.

-----  
Par janus2

Bonjour,

La clause de solidarité n'est pas apparue par magie au bail ? Elle y était bien quand vous l'avez lu avant de signer, non ?

D'autant que c'est une clause classique pour un bail à plusieurs preneurs...

-----  
Par John

bonjour,

Comme je vous le disais, je n'en savais rien. Le jour de la signature, l'agent immobilier a parcouru les grandes lignes du contrat mais on n'en a pas parlé. Tout a duré environ 10 minutes et pas plus. C'est plus tard que j'ai découvert cette clause. Maintenant que faire ?